MOD 2.2

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

17039868

Déposé / Reçu le

02 MARS 2017

au greffe du tribunal de commerce francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **666.731.280**

Dénomination

(en entier) : **CNARED**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **Avenue Josepk Baeck, 72/14, 1080 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Dissolution et clôture de liquidation**

CNARED ASBL

Avenue Joseph Baeck, 72/14

1080 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 666.731.280

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution tenue à 1080 Bruxelles, Avenue Joseph Baeck 72/14, le 03/02/2017 à 15h

L'assemblée générale de dissolution du CNARED ASBL a été présidée par Alice Nzomukunda, présidente de l'ASBL et le procès verbal a été rédigé par Jean-Berchmans Ndahabonimana, le secrétaire de l'ASBL.

Présents

Nzomukunda Alice
Kirombo Pascal
Ndahabonimana Jean-Berchmans
Bakina Eddy-Patrick

Tous les membres de l'assemblée générale étant tous présents, la présidente a ouvert la séance.

Ordre du jour de l'assemblée générale de dissolution

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

1)Accueil et mot de la présidente ;
2)Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente ;
3)Motifs de la dissolution de l'ASBL ;
4)Vote de dissolution volontaire
5)Démission du conseil d'administration
6)Bilan financier
7) Divers

A l'unanimité, l'ordre du jour est approuvé.

1.Accueil et mot de la présidente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

La présidente a d'abord remercié les membres fondateurs de leur confiance de l'avoir élue représentante légale du CNARED ASL. Elle en a profité pour leur souhaiter des meilleurs vœux de bonheur et de prospérité au cours de l'année 2017 qui vient à peine de commencer.

Elle a regretté le fait d'avoir convoqué cette réunion, juste après deux mois à peine de fonctionnement.

2.Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente

La dernière assemblée générale qui s'était tenue en date du 21/11/2016 consistait à mettre ensemble les organes dirigeants de notre ASBL. Le procès-verbal y relatif a été approuvé à l'unanimité.

3.Motif de la dissolution de l'ASBL

La création du CNARED ASBL a suscité une grande confusion dans la communauté burundaise de Belgique et dans toute la diaspora Burundaise du fait de l'existence d'une plateforme politique CNARED-GIRITEKA qui est largement représentée tant au Burundi qu'en Belgique.

Pour éviter cet amalgame savamment entretenu par les uns ou les autres et pour éviter que des personnes mal intentionnées puissent entraver à nos réalisations, il vous est demandé en âme et conscience d'accepter la dissolution volontaire du CNARED ASBL.

Après un échange sur le sujet et surtout tenant compte des derniers développements parus dans une certaine presse sur l'actualité burundaise, il était impossible pour l'ASBL d'initier ses activités sereinement en vue d'atteindre les objectifs que les membres fondateurs se sont fixés au départ.

Les membres fondateurs présents ont accepté la proposition de la présidente de dissoudre volontairement le CNARED ASBL.

4.Vote de dissolution volontaire du CNARED ASBL

C'est à main levée que les trois administrateurs et le membre fondateur présents ont voté à la dissolution du CNARED ASBL à compter à partir de cette date et ont accepté de démissionner

5.Démission du Conseil d'administration du CNARED ASBL

Les administrateurs suivants ont accepté de démissionner. Il s'agit de :

- Nzomukunda Alice, née le 12/04/1966 à Bujumbura, résidant Avenue Paul Delvaux 3/304 à 1340 Ottignies, NN : 66.04.12-474.95

- Kirombo Gaspard né le 06/01/1955 à Nyamusenga, résidant Avenue d'Huart108, 5590 Ciney, NN : 55.01.06-533.41

- Ndahabonimana Jean-Berchmans, né le 24/02/1961 à Giheta, résidant Avenue du Quatre Août 3/1, 1300 Wavre, NN : 61.02.24-611.61

6.Bilan financier

Le bilan financier a été présenté par le trésorier et a été approuvé par l'Assemblée Générale.

Année 2016 :

Situation Caisse :
Novembre 2016 : Cotisation membre : 183,80€
Dépenses : 21/11/2016 : -183,80€ : payement moniteur Belge
Situation au 31/12/2016 : 0,00€

Année 2017 :

Situation caisse :

Janvier 2017 : Cotisation Membre : 123,91€

Dépenses : 03/02/2017 - 123,06€ : payement moniteur Belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Réservé au Moniteur belge

Volet B - Suite

03/02/2017 - 0,85€ : Frais bancaire

Situation au 03/02/2017 : 0,00€

7. Divers

Dans le divers, la question de la liquidation de l'ASBL a été évoquée. Etant donné qu'aucune activité n'a été réalisée au cours de ce laps de temps, il n'est pas nécessaire de désigner un liquidateur.

La réunion s'est terminée à 18h et les membres de l'Assemblée générale se sont quittés dans une ambiance bon enfant. La présidente leur a demandé de rester chaque fois disponible pour toute question administrative relative au CNARED ASBL.

Fait à Bruxelles, le 03/02/2017

Jean-Berchmans NDAHABONIMANA — Alice NZOMUKUNDA

Secrétaire — PrésidenteTexte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature